

**EXTRAIT  
DU CODE DE LA DEMOCRATIE  
LOCALE ET DE LA  
DECENTRALISATION**

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

**Commune de Bassenge**

Madame, Monsieur,

est invité(e) à se trouver à la séance du conseil communal qui se tiendra à la Maison communale, Place Louis Piron à 4690 Bassenge Roclenge-sur-Geer le **jeudi 15 mars 2018** à **20** heures.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 février 2018.
- 2° Approbation du cahier des charges pour la consolidation de la réfection de la rue Haut Vinâve à Glons
- 3° Ratification de l'ordonnance de Police prise par le Collège communal le :  
-19.02.2018 : Organisation d'un cortège carnavalesque à Glons le 3 mars 2018.
- 4° Confirmation ordonnance de Police prise par Monsieur le Bourgmestre le :  
-20.02.2018 : mesures prises en raison de la migration des batraciens.
- 5° Ordonnance de police pour l'organisation d'une brocante à Glons le 10 mai 2018.
- 6° Communication de l'arrêté ministériel d'approbation – délibération du 25 janvier 2018 –  
Redevance communale pour les frais de rappel (sommation) en cas de défaut de paiement d'une  
taxe – Exercices 2018 à 2019.
- 7° Communication de l'arrêté ministériel réformant notre budget 2018.
- 8° Plan de cohésion sociale 2017 – Rapport financier.
- 9° Rapport PCDR 2017
- 10° Grades légaux – Statut administratif.
- 11° Grades légaux – Statut pécuniaire.

**Huis clos**

- 1° Vente du terrain communal sis à Glons Place de Brus - Décision de principe.
- 2° Désignation de Madame Cassandra Lecomte en qualité de Directrice financière faisant fonction à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018.

**LES CONVOCATIONS SERONT REMISES POUR LE 07 MARS 2018 AU PLUS TARD.**

**Bassenge, le 05 mars 2018**

**PAR LE COLLEGE**

**Le Directeur général,  
J. TOBIAS**

**Le Bourgmestre,  
J. PIETTE**